

DÉLIBÉRATION N°DL20220138 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/09/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 38 présents, 1 absent représenté à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme VILLEDIEU Florence (à partir de 18h50) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h50)

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence. La notion de créances douteuses concerne les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

A cet effet, le trésorier principal a adressé à la commune l'état de ces créances, dont le montant s'élève à 128 416 €. Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%.

Il est proposé au conseil municipal de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, soit un montant de 19 263 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M.
Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **de décider** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans pour un montant de 19 263 €,
- **de décider** de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer, en appliquant le taux de 15%,
- **d'imputer** la dépense au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/09/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 6 octobre 2022